



Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Cohésion Sociale

34

## Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le **jeudi 23 mars 2023**, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

### Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

### Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

### Ne prend pas part au vote : 4

Mariama GASSAMA, Maria Blanca FERNANDEZ(Représentée par Christophe BERNIER, M'Hamed BINAKDANE, Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE)

Nombre de votes pour : 32

Nombre de votes contre :

### Nombre d'abstentions : 3

Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association ACSEG - ARCCAG

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2024 entre la ville de Gennevilliers et l'association ACSEG - ARCCAG,

Vu l'article 12 de la convention stipulant que « toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2023 relative à l'attribution d'une subvention à l'association ACSEG - ARCCAG dans le cadre de la programmation contrat de ville pour l'année 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2023 relative à l'attribution d'une subvention à l'association ACSEG - ARCCAG dans le cadre du contrat de développement Département - Ville,

Considérant que les montants des subventions 2023 alloués à l'association au titre du contrat de développement Département - Ville et de la programmation contrat de ville doivent être précisés dans le cadre de la convention d'objectifs,

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif aux subventions dont le montant annuel cumulé dépasse la somme de 23 000€,

**DELIBERE**

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association ACSEG – ARCCAG, stipulant le montant de la subvention dans le cadre de la programmation contrat de ville, soit 52 500€ et le montant de la subvention dans le cadre du contrat de développement Département – Ville, soit 29 600€, pour l'année 2023.

En raison des fonctions exercées dans cette association Mariama GASSAMA, Maria Blanca FERNANDEZ, M'Hamed BINAHDANE et Elsa FAUCILLON ne prennent pas part au vote.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 04/04/23

Affiché le 05/04/23

Exécutoire le 05/04/23



Le Maire  
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le  
Le 3 avril 2023